

# Plan d'accessibilité aux personnes handicapées

**2011-2012**



Collège Boréal

# Table de matières

---

But.....	2
Objectifs du rapport.....	2
Profil du Collège Boréal.....	2
Définition d'un handicap.....	3
Comité sur l'accessibilité.....	3
Mandat.....	3
Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité .....	4
Énoncé de politique .....	4
Identification des obstacles .....	5
Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2010-2011 .....	5
Architectural et physique.....	5
Attitude et formation.....	6
Communication et information .....	6
Matériel et équipement.....	6
Systémique (pratique, procédure, politique) .....	6
Technologique.....	7
Objectifs identifiés pour 2011-2012 .....	7
Attitude et formation    Service à la clientèle .....	7
Attitude et formation    Normes d'accessibilité intégrées.....	7
Communication et information    Normes d'accessibilité intégrées .....	8
Matériel et équipement.....	8
Processus d'examen et de surveillance .....	9
Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal .....	9

## But

Ce document a pour but de décrire les mesures que le Collège Boréal a prises en 2010-2011 et qu'il entend prendre en 2011-2012 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que peuvent éprouver tout individu, dont le personnel, la clientèle, les étudiants et les autres membres de la collectivité, le cas échéant, pour accéder aux installations et aux services du Collège Boréal.

## Objectifs du rapport

Ce rapport :

1. Décrit le processus par lequel le Collège Boréal repère, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. Passe en revue les progrès que le Collège Boréal a réalisés en éliminant des obstacles identifiés l'année dernière en ce qui concerne ses installations, ses politiques, ses programmes, ses méthodes et ses services;
3. Donne la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que le Collège Boréal examinera l'année prochaine pour déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. Décrit les mesures que le Collège Boréal prendra l'année prochaine pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
5. Décrit les moyens que le Collège Boréal prendra pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

## Profil du Collège Boréal

Le Collège Boréal est un collège communautaire de langue française qui dessert, depuis son ouverture en septembre 1995, la clientèle francophone du Nord de l'Ontario. Depuis septembre 2002, il offre également des programmes et des services dans le Centre-Sud-Ouest. En plus de son campus principal à Sudbury, le Collège compte six autres campus situés respectivement à Hearst, à Kapuskasing, à New Liskeard, à Nipissing, à Timmins et à Toronto. Une équipe de plus de 350 membres du personnel à plein temps assure la prestation de ses programmes et de ses services. De plus, le Collège offre certains programmes et services dans plusieurs points de service.

## Définition d'un handicap

La définition de « handicap » aux termes du Code des droits de la personne s'applique aux lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. La définition se lit comme suit :

1. « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif »;
2. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. (*disability*) »

## Comité sur l'accessibilité

### Mandat

Le mandat du comité sur l'accessibilité est :

- 1) d'assurer le respect et l'application de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario au Collège Boréal;
- 2) de recommander et de créer des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'accessibilité;
- 3) d'informer les membres de la communauté collégiale sur des questions relatives à l'accessibilité;
- 4) de faire des recommandations sur l'accessibilité à la haute direction du Collège;
- 5) d'appuyer la préparation annuelle du plan d'accessibilité;
- 6) de s'assurer que les personnes ayant un handicap (membres de l'effectif étudiant et du personnel) et toutes les autres personnes soient consultées lors de la préparation du plan annuel;
- 7) de recommander les prévisions budgétaires nécessaires pour appuyer le plan annuel sur l'accessibilité;
- 8) de surveiller la mise en œuvre du plan annuel sur l'accessibilité;
- 9) d'évaluer annuellement la réalisation du plan d'accessibilité;
- 10) et d'entériner le rapport annuel sur l'accessibilité.

Le comité sur l'accessibilité est constitué des responsables suivants :

- Diane Béland, Directrice exécutive, Développement organisationnel et de la vie étudiante
- Donald Malette, Directeur, Relations de travail
- Debbie Grier, Conseillère, Ressources humaines
- Denise Bellehumeur, Agente, Besoins particuliers
- Maurice-Éric Rancourt, Directeur, Ressources physiques

## Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité

### Énoncé de politique

*« Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès à ses programmes, ses services et ses installations. Ainsi, les personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'étudiantes, d'étudiants, de membres du personnel ou d'autres membres de la communauté collégiale, peuvent accéder à un milieu propice à l'apprentissage et au travail afin d'atteindre leur plein potentiel de développement. »*

Afin d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, il importe que les activités du Collège Boréal, en matière d'accessibilité, soient coordonnées et que les divers services collaborent entre eux.

Le Collège Boréal prévoit que l'intégration de la planification de l'accessibilité dans ses pratiques courantes donnera les résultats suivants :

- le Collège répondra mieux aux besoins des personnes ayant un handicap;
- le Collège répondra mieux aux besoins de toutes les autres personnes en matière d'accessibilité;
- les services, les politiques, les procédures et les pratiques du Collège répondront aux besoins d'un plus grand nombre de personnes;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux bâtiments et aux installations du Collège;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux ressources d'information du Collège;
- le personnel du Collège répondra mieux aux besoins de l'effectif étudiant, de la clientèle, des visiteurs et à ses propres besoins.

## Identification des obstacles

Le comité sur l'accessibilité s'est servi des méthodes suivantes afin d'identifier des obstacles.

1. Résultats du sondage
  - Le Collège continue à effectuer la mise en œuvre des suivis du sondage de 2003-2004
2. Requêtes et plaintes
  - Le Collège reçoit des requêtes et des plaintes de l'effectif étudiant, des membres du personnel et de la clientèle
3. Consultations auprès de personnes ayant un handicap
  - Le résultat des consultations auprès de personnes (membres du personnel et étudiants) ayant un handicap
  - Le résultat des consultations auprès de personnes responsables de la prestation de programmes et services auprès de personnes ayant un handicap
4. Consultations relativement aux besoins particuliers auprès des équipes du secteur, des ressources humaines et de la vie étudiante

## Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2010-2011

Ces initiatives font état des progrès du Collège Boréal quant à la réalisation de ses objectifs en matière d'accessibilité dans les domaines suivants :

- architectural et physique
- attitude et formation
- communication et information
- matériel et équipement
- systémique (pratique, procédure, politique)
- technologique

### Architectural et physique

- Augmentation de l'espace dédié au centre d'appui à l'apprentissage au campus du Centre-Sud-Ouest
- Construction d'un nouvel atelier de métiers accessible (ascenseurs, rampes, boutons d'ouverture automatique, alarme auditive et visuelle, salles de toilettes accessibles, système de surveillance enregistré)

## Attitude et formation

- Participation du personnel du Service d'appui à l'apprentissage à une formation sur l'autisme (gestion de l'anxiété, stratégies et interventions auprès de la clientèle ayant un TED)
- Participation du personnel du Service d'appui à l'apprentissage à un atelier sur les droits de la personne
- Formation du personnel de tous les campus assigné aux Services aux étudiants ayant des besoins particuliers sur la mise en place des procédures et création d'un document de référence
- Formation du personnel enseignant sur la procédure d'identification et la procédure pour les épreuves adaptées
- Formation à l'intention de tous les nouveaux employés sur les normes d'accessibilité pour le service à la clientèle

## Communication et information

- Ateliers offerts aux étudiants et aux professeurs sur les styles d'apprentissage, la gestion du stress, la préparation aux examens au campus d'Alfred
- Participation de 22 étudiants ayant des troubles d'apprentissage au programme de transition « Un pas vers la réussite » pour une période de deux semaines au mois d'août 2010
- Préparation et diffusion aux écoles secondaires de 140 trousse de transition dédiées aux étudiants ayant des besoins particuliers qui souhaitent étudier au Collège
- Rencontres avec de futurs étudiants ayant des besoins particuliers
- Informations sur les services offerts aux étudiants ayant des besoins particuliers incluses sur une clé USB et distribuées à tous les étudiants potentiels
- Présentation des services offerts par le Service d'appui à l'apprentissage et des besoins particuliers à tous les agents du POSPH (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées)
- Collaboration avec les conseils scolaires dans le but de développer un processus d'identification des étudiants ayant des besoins particuliers, inscrits dans les DRC (double reconnaissance de crédits)
- Services de soutien fournis à des étudiants ayant des besoins particuliers qui comportent 293 mesures d'adaptation

## Matériel et équipement

- Acquisition de matériel technologique (ordinateur portable, licences Antidote, calculatrices à gros chiffres Sci-Plus, magnétophone)
- Achat d'équipement et matériel afin de répondre aux besoins d'accommodements ; a à suite des évaluations ergonomiques (claviers ergonomiques, souris, tiroirs à clavier, etc.)

## Systemique (pratique, procédure, politique)

- Révision des procédures pour le service aux étudiants ayant des besoins particuliers (procédure d'identification, demandes d'information au dossier, dépistage des troubles d'apprentissage, épreuves adaptées, bourses RAFEO, charge réduite, service de prise de notes, documents en format alternatif, évacuation, transition et services en région)
- Projet pilote de services d'accompagnement pour deux étudiants autistes afin de les appuyer dans leur développement d'habiletés métacognitives

- Offre de services d'un technicien entre 8 h et 20 h afin de superviser des épreuves adaptées et de transférer des documents en format électronique
- Augmentation des heures de service pour la supervision d'épreuves adaptées et appui à l'apprentissage au campus du Centre Sud-Ouest
- Embauche d'une conseillère à temps partiel afin de faciliter la prestation des services et des besoins particuliers aux étudiants du programme de Techniques de soins vétérinaires au campus d'Alfred
- Mise en œuvre de la directive portant sur le service à la clientèle
- Évaluations ergonomiques pour 3 employés
- Mise en œuvre de 19 plans de retour au travail modifiés afin d'accommoder les besoins explicites du personnel ayant un handicap

### Technologique

- Vérification et test de la compatibilité des logiciels adaptatifs tels que Kurzweil, Zoomtext sur la nouvelle plateforme ANGEL

## Objectifs identifiés pour 2011-2012

### Attitude et formation

### Service à la clientèle

**Mettre des mécanismes en place afin de s'assurer que le personnel de première ligne connaisse et applique les exigences de la norme relativement au service à la clientèle**

#### Critères de rendement

- Avoir offert une formation
- Avoir développé des astuces sur comment composer avec des personnes ayant différents handicaps

### Attitude et formation

### Normes d'accessibilité intégrées

**Définir les besoins de formation des éducateurs en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles**

#### Critère de rendement

- Avoir dressé une liste des enjeux et des défis liés à la prestation et à l'enseignement de cours
- Avoir dressé une liste des besoins de formation



### **S'assurer que le Collège développe des plans de mesures d'urgence individualisés pour les employés qui en ont besoin**

#### **Critère de rendement**

Avoir identifié les employés ayant un handicap et avoir préparé des plans de mesures d'urgence individualisés selon le besoin

### **S'assurer que le Collège développe des plans de mesures d'urgence individualisés pour les étudiants qui en ont besoin**

#### **Critère de rendement**

Avoir identifié les étudiants ayant un handicap et avoir préparé des plans de mesures d'urgence individualisés selon le besoin

### **Sensibiliser la haute direction aux normes d'accessibilité intégrées**

#### **Critère de rendement**

Avoir présenté le règlement de l'Ontario 191/11 sur les normes d'accessibilité intégrées

### **Évaluer l'efficacité et l'efficience des mécanismes en place pour fournir les ressources et le matériel de formation dans un format accessible**

#### **Critères de rendement**

Avoir comptabilisé le volume des demandes de transfert de matériel didactique ou des ressources en format accessible

Avoir défini les critères d'efficacité et d'efficience

### **S'assurer que tous les points de service sont en mesure de fournir des renseignements sur les mesures prises, les plans d'urgence ou la sécurité publique, et ce, dans un format accessible**

#### **Critère de rendement**

Avoir affiché, ou rendu disponible, des mesures de plan d'urgence en format accessible

## Matériel et équipement

### **Ergonomie au travail (formation et équipement)**

#### **Objectif**

Répondre aux besoins du personnel en matière d'ergonomie

#### **Critère de rendement**

Effectuer l'évaluation ergonomique et assurer le suivi (formation et équipement)

## **Processus d'examen et de surveillance**

Les personnes responsables du dossier sur l'accessibilité se réuniront au moins quatre fois par année, ou selon le besoin, pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

Chaque membre du comité fera un rapport, selon les échéances établies, des progrès réalisés dans leurs secteurs d'activités, des obstacles relevés et des plaintes portées à leur attention.

## **Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal**

Des exemplaires du Plan d'accessibilité du Collège Boréal sont disponibles :

- sur le site Internet du Collège
- au bureau des ressources humaines